



Pourquoi la banque de mon copain veut me mettre co-emprunteur

Par **ninico**, le **02/04/2008** à **13:21**

bonjour, mon copain vient d'acquérir un chalet il à fait un prêt relais au près de sa banque car il à une maison en vente et quand il a signer le compromis il à mis mon nom en 2ieme au cas ou il lui arrive quelque chose mais la banque maintenant veut que je sois co-emprunteur alors que c'est lui qui fait un prêt relais. que doi-je faire??????????

Par **JEANC**, le **02/04/2008** à **13:40**

Bonjour,

Vous parlez d'un copain...existe t-il un lien juridique entre vous ? Si tel n'est pas le cas dès lors que vous n'avez pas signé le contrat de prêt, vous n'êtes en aucun cas engagé au titre de co-contractant et vous ne risquez rien ! En effet,il serait trop facile d'inscrire le nom de quelqu'un sans réquerir son accord et le rendre de ce fait co-responsable de l'execution du contrat !! Si la situation est différente, alors il conviendrait de m'en dire davantage sur votre situation !

Cordialement

Par **ninico**, le **03/04/2008** à **12:00**

bonjour, et deja merci de votre reponse, non je n'ai aucun lien c'est mon petit ami mais nous ne somme pas pacsé ni en concubinage, mais pour la banque comme mon nom apparait en

2ieme sur le compromis de vente sa les embète
alors qu'il fait un prêt relais par rapport à sa maison qu'il avait avant que l'on se connaisse.

Par **JEANC**, le **03/04/2008** à **12:26**

re-bonjour,
Merci de votre réponse ! Il y a une chose que je ne comprends pas c'est la raison pour laquelle votre nom figure sur le compromis de vente ? Vous êtes vous porté caution ? Mais surtout votre SIGNATURE apparait-elle ? Si tel est le cas, que vous dis exactement la banque ?

Par **ninico**, le **04/04/2008** à **13:28**

re bonjour,pour le compromis mon copain à voulu qu'il y ai mon nom en 2ieme si il lui arrivait quelque chose. j'ai juste été a la banque avec lui pour porté les papiers mais en aucun cas je n'ai signer quoi que se soit. il à une tres bonne paye et de l'argent de coté et il fait un prêt relais par rapport à sa maison en vente mais mon nom n'apparait pas non plus.

Par **JEANC**, le **04/04/2008** à **15:24**

Bonjour,

S'il n' y a aucune signature sur quel que document que ce soit, vous n'êtes engagé en rien...et vous ne risquez rien.

La seule mention de votre nom ne suffit pas à vous engager juridiquement.

Donc, soyez tranquille...mais dites quand même à votre copain d'éviter de mentionner votre nom à sa seule initiative !

Cordialement

Par **ninico**, le **04/04/2008** à **17:44**

merci pour vos reponses